

Compte rendu du Conseil Municipal du 5 octobre 2015

Etaient présents : Mmes et MM. : Mireille Bessaa (1er adjoint), Frédéric Bourlion, Pierre Corade (Maire), François Cornette, Jacques Dissard (2ème adjoint), M. Philippe Gobert, Marc Jeanty, Xénia Kavalewski, Michel Maurel, Stéphanie Wallet (présente à partir de 18h30).

Absents excusés : Mme Arlette Pitsillidès, (pouvoir à Mme Bessaa).

Secrétaire de séance : J. Dissard.

Secrétaire auxiliaire : B. Houpeau.

M. le Maire ouvre la séance à 18H.

Le compte-rendu du conseil municipal du 5 juillet 2015 est approuvé.

1) **Rue soins :**

Choix de l'entreprise pour les travaux d'assainissement pluvial et de réfection

M. le Maire rend compte de l'ouverture des plis qui a eu lieu le 6 août en sa présence et celles de Mme Béatrice Houpeau et MM. Mathieu Copeaux pour l'ADTO (Agence Départementale des Territoires de l'Oise), Michel Maurel, Jacques Dissard. 9 offres étaient présentées, allant de 66 000 à 168 000 €. M. le Maire a demandé à l'entreprise moins-disante de justifier son devis point par point. Lors d'une seconde réunion avec l'ADTO il a été convenu d'étendre le marché afin d'y inclure la traversée de chaussée à l'entrée de la rue du Chemin Vert pour dévier l'écoulement des eaux, et le revêtement de la rue de l'Industrie et du haut de la rue Soins. Le coût global de ce chantier se trouvera largement en deçà de ce qui avait été prévu au budget 2015 (130 000 €).

L'ADTO classe les offres selon un barème où le prix des prestations entre pour 40%, et la valeur technique (adéquation des moyens humains et matériels, qualité des matériaux proposés, méthodologie d'exécution des travaux, mesures mises en œuvre pour l'hygiène et la sécurité, protection de l'environnement) pour 60%. Les travaux devraient durer 3 à 4 semaines. Un contrat de surveillance doublé a été conclu avec l'ADTO qui effectuera deux passages par semaine, certains inopinés. M. le Maire souligne le fait que la période actuelle est particulièrement propice pour effectuer ce type de travaux, les prix demandés étant au plus bas. Il rappelle que la conclusion de ce type de contrat fait partie des pouvoirs délégués au maire, mais demande l'approbation du conseil pour le choix de l'entreprise Colas, la moins-disante.

10 voix pour, 0 voix contre.

Dans le cadre de l'aménagement de la rue Soins, un emplacement réservé (ER9) avait été défini dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) afin d'élargir le croisement avec la rue de la tuilerie, pour y améliorer la visibilité et faciliter le passage des engins agricoles. M. le Maire a donc réuni les propriétaires des terrains concernés ou leurs représentants, et il a été convenu qu'étant donné le faible prix du terrain agricole (estimé à environ 10 000 € l'hectare soit 1 € le m²), et le caractère d'intérêt public de la transaction, ces parcelles feraient l'objet d'une donation, la commune n'ayant alors à régler que les frais de géomètre et de notaire, estimés à environ 1 600 €. M. Jeanty conteste que cela ait été la conclusion de cette réunion et affirme que l'on s'y était entendu sur un prix de 10 € du m². M. Maurel déclare qu'il serait regrettable d'engager un litige pour une somme aussi modeste au détriment de l'intérêt collectif. M. Jeanty répond que c'est là une question de principe. M. le Maire prendra de nouveau contact avec les propriétaires.

2) **Indemnités de conseil du percepteur.**

Comme chaque année, le conseil doit voter l'attribution d'une indemnité de conseil, soit 359,93 € pour l'année 2015. Mme Bessaa conteste le bien-fondé de cette attribution, la perceptrice étant salariée par l'état. M. le Maire rappelle la réalité, la fréquence et la pertinence de ses conseils.

M. Dissard fait remarquer que la perceptrice a effectivement une double fonction : la collecte des impôts pour l'état, ce qui justifie son salaire, et le conseil aux collectivités locales, ce qui justifie l'indemnité. L'indemnité est mise au vote : 2 voix contre (Mme Bessaa, Mme Pitsillidès), deux abstentions (M. Cornette, M. Jeanty), 6 voix pour.

3) **Extension du réseau électrique à Hérouval**

Les acheteurs d'une propriété à Hérouval envisagent de revendre 4 terrains constructibles, il y a donc lieu d'y étendre le réseau électrique (extension, et non renforcement). M. le Maire rappelle que les frais pour la commune sont largement compensés par la taxe d'aménagement (5%) sur les ventes. Deux devis ont été demandés au SE60 (qui perçoit les taxes incluses dans les factures d'électricité et assure ces services de gestion pour les communes), l'un pour une installation souterraine pour une somme de 11 500 € à la charge de la commune, et l'autre pour une installation aérienne, soit 7000€ pour la commune.

M. le Maire fait part au conseil de la visite d'un couple d'Hérouval, inquiet des rumeurs au sujet de ce projet. Il saisit l'occasion pour rappeler que les normes architecturales sont strictement définies par le règlement du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et la charte architecturale du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la CCVT (Communauté de Communes du Vexin-Thelle), et que l'attribution des permis de construire revient en dernier lieu au maire.

4) **Vandalisme au cimetière**

M. le Maire rappelle les événements du jeudi 3 septembre. Le cimetière ayant été vandalisé durant la nuit, un message de la mairie avait été distribué dans les boîtes à lettres du village pour en informer les habitants et donner la juste mesure de l'agression.

Dans l'après-midi et la journée du lendemain, la mairie a été assaillie non seulement par les médias, mais aussi par les services de la préfecture qui tenaient à s'assurer que la visite de M. le Préfet et d'un membre du gouvernement (qui se trouvait dans la région) s'effectuerait dans de bonnes conditions.

A l'inverse de cette sollicitude, lorsque le coupable présumé a été arrêté, M. le Maire n'a été informé que par les appels des journalistes, d'une conférence de presse qui serait donnée par le Procureur adjoint, à laquelle il n'était pas convié. Par la suite il n'est jamais parvenu à joindre les services de la préfecture qui l'avaient tant sollicité le 3 septembre. M. le maire en a informé le Procureur par courrier en recommandé avec AR le 16 septembre. La réponse de ce dernier n'est arrivée que le 5 octobre (en éludant la question principale) en mentionnant que les victimes peuvent s'adresser aux services compétents, mais que la municipalité n'est pas un interlocuteur en la matière.

M. le Maire poursuivra l'affaire et entend demander des comptes à une administration qui traite avec tant de légèreté une municipalité tenue d'informer ses administrés sur l'état d'avancement de l'enquête et sur les voies de recours.

M. le Maire envisage de se porter partie civile afin d'être informé des suites de l'enquête.

5) **Travaux dans le Bourg :**

Rénovation des conduites d'eau de la rue Soins : point sur les travaux effectués par le Syndicat des Eaux

Les travaux de rénovation des conduites d'eau rue Soins et rue de l'Industrie ont commencé et dureront encore 4 à 5 semaines. L'augmentation du diamètre de ces canalisations permettra l'installation d'une borne incendie. La terre déblayée par les travaux est utilisée pour combler les ornières de la sente de Valécourt, ce qui épargne à la commune les frais de leur évacuation.

Réfection de la Grand'rue (par le Département) et de la rue des Bauves :

Mme Bessaa signale que le déplacement des poubelles les jours de ramassage est bien géré par les employés municipaux. Des problèmes se poseront si les travaux de réfection de la D6 reprennent le

jour du ramassage des encombrants. M. le Maire comprend le mécontentement des riverains, mais précise que ce revêtement ne peut être posé par temps de pluie ; ce qui explique les reports de date et les retards. Il a été impossible de travailler l'après-midi du 5 ; les travaux reprendront donc le 6, si le temps le permet.

6) Questions Diverses.

I – Courrier d'un habitant

M. le Maire informe le conseil de la demande du propriétaire d'une habitation au Vouast qui souhaite acheter à la commune une bande de terrain au long du bâtiment qu'il rénove, afin d'en permettre l'accès, ce même espace étant autrefois l'objet d'un droit de passage pour les animaux de la ferme de sa famille. La commission travaux se réunira et se rendra sur place.

II – Éclairage public.

Cinq nouveaux points lumineux ont été posés dans la commune : trois à Valécourt rue Cozette, dont un sur un pignon à la demande du propriétaire, un autre à l'arrêt du car scolaire à Hérouval, et un à Beaugrenier. Un état des ampoules à remplacer est régulièrement tenu. Mme Kavalewski signale que l'éclairage de la rue du Coudrais est totalement défaillant, ce que confirme M. Gobert.

M. Cornette pose la question de l'éclairage au bas de la Grand'rue.

M. le Maire propose que la question soit mise à l'ordre du jour lors du budget 2016.

III – Gestion du personnel technique.

M. le Maire fait part au conseil d'un email reçu concernant le travail des employés municipaux.

M. le Maire rappelle que les agents sont réunis chaque mois pour fixer le cadre et les limites de leurs missions, et qu'ils rendent un rapport journalier de leurs activités. Leurs numéros de portable ont été changés, et il leur est demandé de ne plus répondre directement aux demandes individuelles, qui doivent être adressées à la mairie.

Mme Bessaa fait observer qu'il est injuste et choquant de faire circuler des propos désobligeants à leur sujet sur Facebook, alors que la mairie est ouverte à toutes remarques, critiques ou suggestions.

IV – Constructions non déclarées.

M. le Maire porte à la connaissance du conseil les découvertes permises par la mise à jour de Google Earth en juin 2014 : il y apparaît de nouvelles constructions à Valécourt et au Vouast qui n'ont fait l'objet d'aucune demande de permis de construire, ni de déclaration aux services des impôts.

La question des recours légaux contre ces abus sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission impôts.

V – Compte-rendu de la réunion de la CCVT.

M. le Maire rend compte de la dernière réunion du bureau communautaire de la CCVT, dont il a été élu membre. Il y a été décidé de pérenniser la gare de Chaumont-en-Vexin en la rendant plus attrayante, et d'effectuer des travaux d'agrandissement de l'hôpital. Le transfert de compétence à la CCVT pour la distribution d'eau a été reporté à 2020. La Plaine des Sports a été inaugurée.

Le regroupement des communes conformément à la loi Notre a été discuté ; le seuil minimum pour un regroupement est de 15 000 habitants. Mais aucun changement n'a été proposé pour le moment.

VI- Bilan de la rentrée scolaire.

M. Maurel revient sur les circonstances qui ont amené M. Corade à prendre en charge la présidence du SIRS (Syndicat Intercommunal pour le Regroupement Scolaire).

Sont inscrits à ce jour : 20 élèves en maternelle à Boury (11 de Montjavoult, 8 de Boury, 1 élève en alternance), 20 élèves en CP/CE1 à Montjavoult (12 de Boury, 6 de Montjavoult, 1 de Vaudancourt, 1 en alternance), et 16 en CE2/CM1/CM2 (7 de Boury, 9 de Montjavoult).

Le personnel enseignant : à Boury Mme Rosa Lopez (professeur des écoles et directrice) et Mme Aurélie Depuille (ATSEM) ; à Montjavoult deux professeurs des écoles, Mme Marigween Hesse (directrice) et Mme Margot Brune ; deux assistantes d'éducation, Mme Katia Dubuc et Mme Myriam Pierre ; et deux assistantes de vie scolaire, Mme Barbara Cartier et Mme Véronique Mollard.

VII - Fêtes de fin d'année.

Mme Bessaa présente au conseil les propositions de la commission :

Le Noël des enfants aura lieu le 12 décembre : spectacle et goûter pour une cinquantaine d'enfants.

On attend la réponse d'un groupe qui a été pressenti pour le spectacle et l'animation.

Les dimanches 6 et 13 décembre étant réservés pour les élections, le repas des anciens se fera dans la cantine de l'école le 9 janvier et sera servi par un traiteur.

La date du 16 janvier est retenue pour les vœux du maire.

VIII – Dysfonctionnement de la couverture Internet et de téléphone mobile à Valécourt :

M. le Maire signale qu'il lui a été rapporté par le propriétaire concerné, que la vente de son bien à Valécourt n'avait pas aboutie en raison de la mauvaise connexion d'Internet et de téléphone mobile. L'amélioration de la connexion Internet n'est qu'une question de temps.

Pour le réseau mobile, il revient aux usagers de s'adresser à leurs fournisseurs.

IX – Information sur l'accueil de réfugiés de Syrie :

M. le Maire porte à la connaissance du conseil les informations communiquées aux maires de France concernant l'accueil des réfugiés de Syrie.

En tout état de cause il y a peu de choses que la commune de Montjavoult ait les moyens de faire ; mais toute initiative individuelle sera encouragée.

X – Prolifération de chats :

M. Jeanty communique au conseil les protestations des chasseurs devant la prolifération des chats libres au Bout du Bois. Mme Bessaa déclare porter de la nourriture à ces chats afin de les fixer en vue de leur capture par la SPA, qui fournit ce service à la commune.

M. Cornette signale la présence, le week-end précédent, de chasseurs aux abords du Vouast, agissant plus près des maisons qu'il n'est autorisé, et qui ont réagi de manière très menaçante à ses questions.

M. le Maire prendra contact avec le président de la chasse.

XI – Nids de poule importants, à Beaugrenier :

M. Gobert rappelle que le dévers de la rue du coudrais n'a toujours pas été comblé. M. le Maire reconnaît que toute la voirie à Beaugrenier pose problème, et qu'il convient de demander à l'ADTO une étude à ce sujet. En attendant, les employés municipaux se rendront sur les lieux et feront une réparation provisoire.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h.

Le prochain conseil municipal est fixé au 14 décembre 2015 à 18h.